

Ce relevé de présences doit être retourné au Service de formation continue par le stagiaire avant le 2 du mois suivant

Seule l'attestation de présence effective engage l'université vis à vis des organismes prenant en charge la formation.

Elle est établie mensuellement par le Service universitaire de formation continue et signée par son directeur.

Nom : Nom de jeune fille : Prénom :

Formation suivie : Mois : Semaine : du au

DATES	Matin				Après-midi			
	Intitulé des cours, travaux de recherche, bibliothèque, cours annulé.....	Nbe h.	Signature stagiaire	Signature professeur	Intitulé des cours, travaux de recherche, bibliothèque, cours annulé.....	Nbe h.	Signature stagiaire	Signature professeur
Lundi								
Mardi								
Mercredi								
Jeudi								
Vendredi								
Samedi								
total heures								